



Mardi 10 décembre 2024 - 07h00

## **Informations relatives à l'Offre Publique d'Achat initiée par la Société Doodle sur Lexibook**

### **Offre ouverte jusqu'au mercredi 11 décembre 2024 inclus**

**Lexibook (ISIN FR0000033599)**, acteur européen des produits électroniques de loisirs vendus sous licence, rappelle à ses actionnaires que **l'Offre Publique d'Achat initiée par la Société Doodle sur Lexibook au prix de 4 euros par action, se clôturera le 11 décembre prochain.**

Pour rappel, l'Offre représente une opportunité de liquidité pour l'ensemble des actionnaires et fait ressortir une prime de 18,34% par rapport au cours de clôture du 18 juillet 2024 (3,38€ à la date précédant l'annonce du projet d'Offre) et de 32,33% par rapport aux moyennes des cours pondérés par les volumes de l'action de Lexibook sur les 20 derniers jours de bourse précédant l'annonce du projet d'Offre (3,02€) \*.

- **Pourquoi une telle opération ?**

Acteur européen des produits électroniques de loisirs sous licence, Lexibook évolue actuellement dans un contexte économique complexe, un secteur d'activité sous pression de plus en plus concurrentiel.

Dans ce contexte, la Société a initié en 2023 un processus de recherche d'un investisseur stratégique de long terme susceptible d'accompagner la société dans ses prochaines phases de développement tout en assurant sa pérennité financière. Au regard des différentes offres reçues, celle de Lawrence Rosen LLC s'est imposée rapidement comme étant la plus attractive pour l'ensemble des actionnaires de Lexibook. En effet, Lawrence Rosen LLC est un entrepreneur historique de l'industrie du jouet et des fournitures scolaires. Il bénéficie d'une grande expertise sur ce marché et saura, aux côtés de la famille fondatrice Le Cottier, contribuer à la poursuite de l'histoire entrepreneuriale de Lexibook.

- **Les termes de l'Offre**

Après examen de l'Offre et du rapport de l'expert indépendant concluant sur le caractère équitable de l'Offre d'un point de vue financier, le Conseil de surveillance de Lexibook, lors de sa séance du 11 octobre 2024, a décidé, d'émettre un avis favorable sur l'Offre, qu'il considère conforme aux intérêts de la société et de ses actionnaires.

**Le Conseil de surveillance, à l'unanimité, a recommandé aux actionnaires d'apporter leurs actions à l'Offre, déclarée conforme par l'AMF le 5 novembre 2024.**

Les actionnaires peuvent également décider de rester associé au développement de Lexibook, en acceptant de ce fait de rester exposé aux risques attachés à un investissement dans une société cotée, y

\* Termes exprimés dans la Note d'information établie par la société DOODLE, visée le 05 novembre 2024 sous le n° 24-465 par l'AMF, et la Note en réponse visée par l'AMF le 5 novembre 2024 sous les numéros 24-466, documents disponibles sans frais sur les sites Internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org/>) et de Lexibook (<https://www.lexibook.com/fr/investisseurs.html>).



compris le risque de réduction de la liquidité du titre Lexibook en fonction du taux d'apport à l'Offre, ce qui pourrait potentiellement entraîner une diminution du cours de Bourse de Lexibook.

- **Procédure d'apport à l'Offre centralisée par Euronext Paris**

Les actionnaires de Lexibook qui souhaiteraient apporter leurs actions à l'Offre qui est centralisée par Euronext Paris, devront remettre à un intermédiaire financier (établissement de crédit, entreprise d'investissement, etc.) un ordre d'apport irrévocable en utilisant le bordereau OST (Opération Sur Titres) mis à leur disposition par cet intermédiaire.

Les détenteurs d'actions sont invités à se rapprocher de leurs intermédiaires financiers :

- pour vérifier les modalités d'apport applicables, en particulier l'éventuelle date limite spécifique de réception de leur bordereau OST d'apport par leur intermédiaire financier, et de révocation de leurs ordres,
- en cas de non-réception du bordereau OST.

Le règlement-livraison interviendra alors après l'achèvement des opérations de centralisation. Selon le calendrier présenté à la section 2.10 de la note d'information disponible sur le site internet de la société, la date de règlement-livraison est prévue, en cas d'issue positive de l'Offre, au plus tard le 19 décembre 2024.

**Pour toute question relative à l'Offre et ses modalités :**

Rendez-vous sur le site internet :

<https://www.lexibook.com/fr/investisseurs.html>

### **A propos de Lexibook**

Lexibook®, propriétaire de plus de 22 marques enregistrées telles que Powerman®, Decotech®, Karaoke Micro Star®, Chessman®, Cyber Arcade®, Lexitab®, iParty®, FlashBoom®, etc., Lexibook® est le leader des produits de loisirs électroniques intelligents pour les enfants. Ce succès est fondé sur une stratégie éprouvée consistant à marier des licences internationales fortes à des produits électroniques grand public à haute valeur ajoutée. Cette stratégie, complétée par une politique d'innovation constante, permet au groupe de s'épanouir à l'international et de développer en permanence de nouvelles gammes de produits sous les marques du Groupe. Avec plus de 35 millions de produits sur le marché, l'entreprise vend désormais un produit toutes les 10 secondes dans le monde entier ! Le capital social de Lexibook est composé de 7 763 319 actions cotées sur le marché Alternext à Paris (Euronext). ISIN : FR0000033599 – ALLEX ; ICB : 3743 – Consumer electronics. Pour en savoir plus : [www.lexibook.com](http://www.lexibook.com) et [www.decotech-lights.com](http://www.decotech-lights.com).

### **Contacts**

LEXIBOOK - Aymeric Le Cottier - CEO - 01 73 23 23 48 / [aymericlecottier@lexibook.com](mailto:aymericlecottier@lexibook.com)

\* Termes exprimés dans la Note d'information établie par la société DOODLE, visée le 05 novembre 2024 sous le n° 24-465 par l'AMF, et la Note en réponse visée par l'AMF le 5 novembre 2024 sous les numéros 24-466, documents disponibles sans frais sur les sites Internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org/>) et de Lexibook (<https://www.lexibook.com/fr/investisseurs.html>).



#### **NOTE IMPORTANTE**

L'Offre n'est pas et ne sera pas proposée dans une juridiction où elle ne serait pas autorisée par la loi applicable. L'acceptation de l'Offre par des personnes résidant dans des pays autres que la France peut être soumise à des obligations ou restrictions spécifiques imposées par des dispositions légales ou réglementaires. Les destinataires de l'Offre sont seuls responsables du respect de ces lois et il leur appartient par conséquent, avant d'accepter l'Offre, de déterminer si ces lois existent et sont applicables, en s'appuyant sur leurs propres conseils. Pour plus d'informations, voir la Section 2.15 de la note d'information établie par la société DODDLE, visée le 05 novembre 2024 sous le n° 24-465 par l'AMF.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce communiqué, publié à des fins d'information uniquement, ne constitue pas une offre au public. La Note d'information établie par la société DODDLE, visée le 05 novembre 2024 sous le n° 24-465 par l'AMF, et la Note en réponse visée par l'AMF le 5 novembre 2024 sous les numéros 24-466, ainsi que les documents relatifs aux autres informations de l'initiateur et de la cible sont disponibles sans frais sur les sites Internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org/>) et de Lexibook (<https://www.lexibook.com/fr/investisseurs.html>).

\* Termes exprimés dans la Note d'information établie par la société DODDLE, visée le 05 novembre 2024 sous le n° 24-465 par l'AMF, et la Note en réponse visée par l'AMF le 5 novembre 2024 sous les numéros 24-466, documents disponibles sans frais sur les sites Internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org/>) et de Lexibook (<https://www.lexibook.com/fr/investisseurs.html>).